

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 20 décembre 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-68

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 10 JAN. 2025

Date de transmission : 10 JAN. 2025

Date de réception rectorat :

10 JAN. 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2024

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

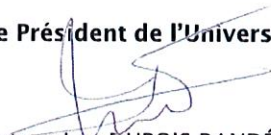
La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 20 décembre 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration


Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 20 décembre 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 27
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 18 octobre 2024.

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

Représentants de l'administration

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'université

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BERGÈS KARINE

M. GILBERT Simon

M. GRIMA François

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sébastien-Akira

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FLEURY Murielle

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers » :

Mme NGUYEN Caroline

M. PALLICE Amaury

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry

M. PLANCHON Thomas

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. LEVREL Lucas (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Collège dit « des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) » :

Mme COSTES Sylvie (procuration donnée à Mme GARRIGUE-ANTAR)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme LENOBLE Valéry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Mme SIMON-DECK Sylvie (procuration donnée à Mme BERGÈS)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR ST

M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président du Conseil d'Administration (VPCA)

Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. FROUTÉ Philippe, Directeur de l'UFR AEI-IS

Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services (DGS)

Mme GAUCHER Andréa, Vice-Présidente Étudiante (VPE)

M. HAINS Gaëtan, Vice-Président Numérique

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la direction des affaires juridiques et générales (DAJG)

Mme MOULIN Aline, Directrice de la direction des ressources humaines (DRH)

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPÉ

M. SCHWELL Martin, Vice-Président Europe

M. SEBAG Julien, Représentant du Recteur de l'académie de Créteil

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information du Président de l'université	6
1.2 Approbation des procès-verbaux en date des séances du 02 juin 2024 et du 20 septembre 2024.....	10
Points soumis à discussion	10
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	10
1.1 Élection des représentants du Parlement étudiant (collège 1) issus des membres usagers du conseil d'administration.....	10
2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	12
2.1 Approbation de la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2025	12
3. RESSOURCES HUMAINES	23
3.1 Approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2025	23
3.2 Approbation de la campagne d'emplois BIATSS pour l'année 2025	25
3.3 Approbation de la campagne d'emplois complémentaire 2024 (financée sur grands projets).....	37
Points non soumis à discussion	37
1. VIE INSTITUTIONNELLE	37
1.1 Approbation de la délibération modifiée relative à la révision de la donation de l'ensemble immobilier dénommé « Villa Finaly »	37
2. FORMATION ET RECHERCHE	39
2.1 Approbation de la proposition de création d'un DIU-DE2 (Diplôme Étudiant entrepreneur) co-porté par l'UPEC et l'UGE	39
2.2 Approbation des modalités d'accès des étudiants inscrits en Licence Accès Santé aux études médicales (MMOP).....	40
2.3 Approbation de la répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales (Numerus Apertus) et capacité, et répartition des places de la filière Kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé*	41

2.4	Approbation des modalités d'accès aux études Kinésithérapie des étudiants inscrits en Licence Accès Santé*	44
2.5	Approbation des modalités d'accès aux études paramédicales des étudiants inscrits en Licence Sciences pour la Santé*	44
	QUESTIONS DIVERSES	44
3.	CONTRATS ET CONVENTIONS	45
3.1	Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	45

La séance débute à 9h38.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'université

LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de vous asseoir. On va démarrer ce CA. Bonjour à toutes et tous. Je vous propose de démarrer par quelques points d'information. Vous trouverez sur la table un document qui s'appelle Panorama. Panorama, c'est un peu un état des lieux aujourd'hui de ce qui a été fait et puis des grandes lignes directrices de l'équipe. Vous verrez un peu pour l'autoévaluation qu'on n'a pas à rougir de ce qui a été fait à l'université. Considérez que beaucoup de choses avancent, tant en recherche qu'en formation, qu'en dynamisme global. Vous avez un document qui a été travaillé aussi en termes de graphisme, qui est un peu surprenant au départ peut-être, mais qui est un graphisme fait par quelqu'un de chez nous et je félicite le service communication. Vous aurez les différents éléments. Je vous en souhaite une très belle lecture.

Je vous donne quelques informations également sur nos aventures nationales. Hier, j'ai pu écouter dans le cadre de France Universités notre nouveau ministre. Cela ressemblait parfois à des éléments du style « En fait je ne ferai pas de miracles », ce qui veut dire en pratique qu'il faut considérer que le budget de l'ESR qui a été rabeté une nouvelle fois, puisque je vous rappelle qu'il a été rabeté, va notamment impacter sur la LPR, sur ce qui était le crédit LPR. Une grande partie de ces crédits ne devaient pas être affectés. Il n'y a pas encore les arbitrages complets, mais cela a été annoncé.

D'autre part, un point qui est aujourd'hui certain est l'impact du CAS Pensions sur les établissements : 1 point c'est 800 000 euros pour l'établissement. Ça sera 4 points, c'est-à-dire 3,2 millions. Il n'y aura pas de compensation comme sur le point d'indice. Le point d'indice sera compensé à 50 %. On s'en tirera peut-être un peu mieux quand même. Pour la partie CAS Pensions, cela impacterait l'établissement de 3,2 millions. C'est-à-dire qu'il va falloir réajuster l'équilibre budgétaire. Ce n'est pas une bonne nouvelle. Le CAS Pensions, je vous le rappelle, est là uniquement pour remplir la caisse des fonctionnaires. On verra comment on ajuste les choses.

Je crois vous l'avoir annoncé, on rencontre Olivier Ginez de la DGESIP dans quelques semaines, fin novembre. On est en train de préparer une note autour de cela. Il y a plusieurs éléments, mais clairement si on va voir la DGESIP c'est pour lui demander une aide financière à hauteur de 6 millions d'euros. Je doute de l'impact réel de notre déplacement, mais on va se mobiliser pour.

L'élément qui joue pour l'UPEC par rapport à d'autres établissements, c'est l'impact démographique des étudiants puisqu'on est sur une trajectoire d'augmentation du nombre d'étudiants. Arnaud a peut-être des chiffres à nous donner. Cela montre que le nombre d'étudiants augmente encore malgré une baisse des capacités d'accueil, qu'il y a un reflux dans d'autres régions, dans d'autres universités, dont on ne connaît pas encore la réalité d'ailleurs. C'est quand même assez particulier à l'UPEC d'avoir cette pression démographique avec une subvention de service public qui n'est pas à la hauteur. Nous en avons déjà discuté et on va rappeler cela.

M. VALLÉE.– Vous avez rencontré le ministre, je crois. Avec le précédent, vous aviez signalé que la dotation de l'UPEC n'était pas corrélée à son offre de formation. C'est-à-dire qu'on a des ... (*inaudible*) santé, etc., et que si vous compariez avec d'autres universités on était en dessous. Je crois que c'était le précédent VPCA qui avait dit que, connaissant les finances de l'État, on allait plus ou moins proposer de prendre à ceux qui étaient un peu plus dotés pour affecter à ceux qui l'étaient un peu moins. Est-ce que vous avez tenu ce discours ?

LE PRÉSIDENT.– Le discours est sérieusement tenu et je peux te dire que c'est assez houleux à France Universités, parce que maintenant il y a quand même globalement les plus riches qui considèrent que les temps sont difficiles et que cela serait très difficile de leur prendre un peu d'argent.

M. VALLÉE.– Qu'on s'entende bien, ce n'est pas un discours à tenir à France Universités et à nos collègues universitaires.

LE PRÉSIDENT.– Non, mais c'est le discours qui est tenu bien sûr au niveau de l'État et pour le moment ce qui est très caché, vous regarderez, le point qui n'est jamais apparent, c'est la comparaison des établissements et des subventions de service public. Ce n'est pas public. Ce qui, pour l'État, est

quand même assez surprenant. Ça, c'est un point. Et je discutais avec Christian Costa qui travaille pour France Universités sur pas mal d'éléments de comparaison. On pourrait lui demander de venir, nous montrer des choses. Je pense que ce serait intéressant parce qu'il a maintenant une espèce de cartographie de ce qui se passe en termes démographiques et budgétaires. Je lui en ai parlé hier d'ailleurs. Il ferait cela volontiers. On verrait qu'il y a des déséquilibres. Nous, on est à peu près à moins 500, moins 700 par rapport à d'autres universités comparables. Si on multiplie ça par 30 000 étudiants, on est à moins 20 millions de différence. Cela impacte. Le langage du ministre, c'est de trouver des moyens, trouver de l'argent, travailler avec les entreprises, travailler avec le monde économique. On le fait, certes, mais on voit bien que ce n'est pas comme ça... On le fait avec l'apprentissage d'ailleurs. Aujourd'hui, il y a une augmentation du nombre d'apprentis qui est sensible. Tout n'est pas apprentissage non plus, c'est une politique pragmatique. C'est aussi un vecteur d'insertion professionnelle pour nos étudiantes et étudiants. Là encore c'est une politique qui s'adapte en fonction des formations. Voilà pour le ministre. C'est plutôt des signaux qui ne sont pas extraordinaires.

Sur la ComUE, il y a des éléments qui ne sont pas nouveaux, mais qui sont des éléments d'évolution, de point d'étape. La ComUE travaille sur plusieurs plans. La sortie est bien confirmée par la DGESIP, par le ministère qui attend le 31 décembre. La date a été de nouveau confortée lors d'un rendez-vous avec Alexandre Maitrot de la Motte et les services de la DGESIP. On verra avec Olivier Ginez, mais de toute façon le calendrier est clair. C'est une sortie la plus vite possible de la ComUE, avec un point que nous souhaitons vraiment avec Gilles Roussel : avoir un budget avec une subvention de service public à l'identique pour 2025. Ce qui est quand même le point clé, parce que s'il n'y a pas d'argent c'est quand même plus compliqué. Et ce qui a été dit, et c'est important, c'est qu'il s'agit de l'argent ESR, de l'argent ESR de la ComUE dont le fonds de roulement reviendra à l'ESR, c'est-à-dire à l'UPEC et à UGE. Donc on est maintenant sur une trajectoire de positionnement d'une coordination territoriale avec une convention qui est aujourd'hui finalement dessinée, une convention qui se fait sur l'Est. On propose Paris-Est Partenaires, et cela inclut largement des établissements évidemment. Mais au-delà des établissements, cela inclut aussi des collectivités, des entreprises et c'est plutôt une bonne chose. Pour nous, cela inclut également, on en reparlera, des écoles d'ingénieurs et d'autres écoles qui sont déjà dans les campus des métiers

soit interagissent aujourd'hui avec nous sur le plan universitaire. Et cela fait une coordination qui s'étendra probablement également à l'approche santé, puisqu'on est dans le cadre d'un GHU avec Saclay, comme vous le savez sur le TEP santé (0h11m21s). On travaille d'ailleurs là-dessus. C'est quasiment écrit. On est en train de piloter un certain nombre de choses. La SAT, pour donner quelques points sensibles, serait un siège partagé par l'UGE et l'UPEC, tournant avec des suppléants, des observateurs, quelque chose qui est partagé en tout cas. Le PUI pour Paris-Est Partenaires est porté par l'établissement UGE. Mais, là encore c'est juridique, avec du personnel partagé entre les deux établissements, qui vont dans les services des deux établissements. Pour le collège doctoral, c'est porté par l'UPEC pour Paris-Est Partenaires dans le cadre des écoles doctorales qui sont au prorata du nombre d'étudiants. Cela fait donc 4 qui reviennent en portage par l'UPEC et 2 d'UGE. Par contre on va *staffer* les choses, on va travailler ensemble. Cela ne va pas être clivé. On maintiendra notamment l'emploi pour ces objets, qui sont ceux de la ComUE. Après il y a l'objet Pépite, qui est l'entrepreneuriat étudiant qui reste porté par l'UPEC. Le reste est plus anecdotique, je dirais. Donc là c'est en train de se positionner, de se finaliser. Je pense qu'on pourra vous présenter les grandes lignes en fin d'année dans un CA. Ça ne sera pas voté, on n'a pas de vote à ce stade. C'est une présentation pour information. Mais en tout cas ça se positionne. Et la condition forte pour nous est de récupérer les moyens de la ComUE en termes de masse salariale pour *staffer* les objets et pour récupérer le fonds de roulement qui est de l'ordre de 4 millions, ce qui est quand même intéressant dans ces périodes un peu délicates pour notre établissement. A priori la DGESIP considère qu'ils n'y toucheraient pas, mais je me méfie quand même de l'approche de notre ministère dans cette période budgétaire contrainte. Voilà pour les informations.

On a accueilli de nouveaux personnels : 115 personnes. Cela traduit quand même que du monde vient à l'UPEC. Certains partent peut-être, mais d'autres viennent. Et manifestement ils viennent trouver ici des valeurs de service public, ce qui est plutôt une bonne chose. Voilà pour les points d'information.

M. VALLÉE.– Quelle est la ventilation par statuts de ces 115 personnes ?

LE PRÉSIDENT.– C'est majoritairement des agents administratifs et techniques. Mais la ventilation, je ne sais pas.

M. VALLÉE.– Parce que, vu les campagnes d’emplois qu’on vote, on peut s’attendre à ce que sur les 115 il y ait 15 titulaires peut-être, et 100 contractuels. C’était la question.

LE PRÉSIDENT.– Non. Sur les campagnes d’emplois, la politique n’est pas de faire des contractuels. La politique, c’est simplement qu’un moment donné il faut que les gens passent les concours. Sinon... S’il n’y a pas d’autres questions, je vous propose d’entrer dans le vif du sujet de ce CA.

1.2 Approbation des procès-verbaux en date des séances du 02 juin 2024 et du 20 septembre 2024

M. BERNARDINO.– On va retirer le procès-verbal du 20 septembre qui est arrivé tardivement. Cela n’a pas donné le temps à certains de pouvoir le lire. Donc on ne fera que l’approbation du procès-verbal du 2 juin qui était resté en retrait puisqu’on nous avait dit que la qualité sonore avait été difficile à retranscrire. On avait fait plusieurs relectures pour être sûrs que cela puisse être assez cohérent. Donc on vous propose le vote uniquement sur le procès-verbal du 2 juin 2024. Pas de questions ? On passe donc au vote. On va donner les procurations.

Mme HMAMOU donne les procurations

M. BERNARDINO.– Sur le procès-verbal du 2 juin 2024, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Très bien, je vous remercie.

Points soumis à discussion

1. VIE DE L’ÉTABLISSEMENT

1.1 Élection des représentants du Parlement étudiant (collège 1) issus des membres usagers du conseil d’administration

M. BERNARDINO.– Andréa, la vice-présidente du conseil étudiant, est là.

Mme GAUCHER.– Bonjour à toutes et à tous. Je fais un rappel comme on s’est dit, pour votre bonne information. Pour le collège 1, au vu du nombre d’étudiants présents, il sera préférable de faire un vote électronique avec les étudiants des listes élues.

M. BERNARDINO.– Rappelez ce qu’est le Parlement étudiant.

Mme GAUCHER.– Pardon, je vais aussi faire un point sur les élections qu’il y a eu et sur le Parlement étudiant. Le Parlement étudiant, ce sont 50 étudiants divisés en 5 collèges. L’appel à candidatures pour les différents collèges a été lancé la semaine dernière. Pour le collège 1, les élus centraux, nous avons eu 9 candidatures sur 10 qui sont complétées. Pour ces élus-là, c’est voté en conseils centraux, en CFVU. Les étudiants votent pour les candidats qui se sont présentés, mais au vu des élus centraux présents dans les conseils, du faible nombre d’étudiants présents, il est préférable de voter électroniquement pour qu’ils puissent tous voter et que ça ne soit pas un nombre trop faible.

Mme HMAMOU.– Cela permettra de laisser la possibilité à tous les étudiants, à tous les élus du CA de voter. On va les solliciter par mail afin qu’ils puissent voter sur les candidatures qu’on a reçues. On a envoyé l’appel à candidatures il y a trois semaines. On a eu les candidatures suffisantes, donc on va procéder à l’élection par courriels. Ce sera plus simple et tous les étudiants auront l’occasion de voter.

M. BERNARDINO.– Pour rappel, le choix avait été fait que les titulaires et les suppléants puissent voter...

Mme HMAMOU.– Pour les représentants du CA au Parlement étudiant.

M. BERNARDINO.– C’est un point qu’on pensait faire en vote en CA, mais cela nous est apparu beaucoup plus pertinent de décaler et de faire un vote électronique pour que l’ensemble des étudiants titulaires et suppléants puissent se positionner sur les candidatures qui ont été reçues. Donc c’est le choix qui a été fait. Pour l’instant, c’est plutôt une bonne nouvelle, on a des candidats. C’est déjà bien. On attend de voir un peu les élections. Cela devrait se passer correctement.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1 Approbation de la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2025

Un document est présenté

M. BERNARDINO.– Je vous rappelle que pour la construction du budget qui fera le budget initial BI 2025, cela passe par une première étape qui est la lettre d'orientation budgétaire, pour donner un peu les grandes enveloppes et la trajectoire vers lesquelles la présidence et le conseil d'administration souhaitent aller. Il y a un élément un peu particulier cette année, c'est que bien évidemment on est sous l'effet du PREF de retour à l'équilibre financier que vous avez voté en juillet et qui a été validé par le rectorat. Donc la construction budgétaire du BI 2025 se fera bien évidemment en ayant en tête cette trajectoire qui a été rappelée en annexe sur les grandes masses qu'on avait fait voter au mois de juillet.

Je retranscris juste quelques éléments marquants qui avaient été indiqués lors du PREF : des grandes enveloppes sur la partie formation étaient réduites de 2 millions d'euros ; l'alignement à 30 % des prélèvements sur ressources propres. Les choses un peu nouvelles concernent la partie recherche qui n'avait pas été discutée à l'époque. On est en train d'échanger avec la vice-présidente recherche. Là, on a stabilisé. Le choix qui est fait est d'arrêter le morcellement en petits appels d'offres BQ-ER, qui sont très chronophages administrativement pour les collègues et pour la structure administrative qui gère ce genre de choses, et de plutôt redonner une enveloppe globale à la commission recherche qui ventilera ensuite selon ses choix prioritaires. Donc tout a été recentralisé en une enveloppe unique proposée à la CR. Il a quand même été demandé pour la CR le maintien de l'enveloppe de dotations récurrentes aux laboratoires, qui a donc été maintenue à l'identique à 1,8 million. L'enveloppe globale est amenée à 2,6 millions et elle comprend l'ensemble des autres enveloppes et les anciens AO, y compris les AO postdocs et autres, de manière à ce que la CR puisse avoir une vision beaucoup plus globale de l'ensemble du budget qui est mis à sa disposition par le CA. Le choix a été de privilégier plutôt la partie fonctionnement des laboratoires. Parce qu'on a plein de projets qui sont en cours et en cours de finalisation sur la partie investissements, que cela pèse beaucoup sur l'établissement puisque

l'amortissement de tous les investissements faits sans financements extérieurs pèse lourdement dans les retours à l'équilibre, l'idée est de finaliser les projets qui sont déjà lancés et qui ont déjà été validés en Conseil d'administration. En particulier tous les projets immobiliers, car l'inflation de tout ce qui est relatif à la construction amène des surcoûts un peu plus conséquents. On choisit donc de supprimer, ou en tout cas de suspendre pour deux ans l'AO investissement recherche qui était donné à la CR pour privilégier la finalisation de l'ensemble des projets qui sont en cours, de manière à ce qu'on commence à évacuer l'ensemble des investissements que l'établissement doit faire. Néanmoins, pour ne pas être bloquant sur les laboratoires qui ont besoin de faire de l'investissement, il a été introduit ce qui avait été introduit il y a deux ans pour la partie formation et pour les composantes : la possibilité aux laboratoires qui le souhaitent de convertir une partie de leur dotation en investissements. C'est-à-dire que, sur l'enveloppe qui leur est donnée, les laboratoires peuvent choisir la part d'investissement et de maintien du fonctionnement qu'ils souhaitent avoir. Cela permet aux laboratoires qui ont besoin d'acheter du matériel informatique ou autre chose qui nécessite des investissements de ne pas être bloqués et de pouvoir transformer leur fonctionnement en investissement. Un deuxième choix fait a été de garder une enveloppe en central pour accompagner les collègues qui vont répondre à des appels d'offres comme on en a tous les ans, en particulier les appels d'offres SÉSAME de la Région Île-de-France. Lorsqu'un projet est déposé, il y a souvent une part d'autofinancement par l'établissement qui est demandée, et il faut donc que l'établissement soit en capacité de pouvoir répondre et d'accompagner par la lettre sa partie autofinancement. C'est donc là-dessus qu'on a privilégié nos investissements. Ensuite, on a rappelé que même si la dotation établissement n'était pas en augmentation et que cela ne permettait pas d'avoir des éléments forts de cadrage, on a quand même les résultats des anciens AO auxquels on avait répondu et qui ont été de belles réussites, que ce soit avec Érasme, avec un PIA obtenu récemment sur Santé numérique, avec Aurora, avec des enveloppes qui sont assez conséquentes et qui permettent clairement de développer des projets sur ces axes-là. Alors oui, ce sont des crédits fléchés sur des projets et ça ne peut donc pas être redirigé vers autre chose. Néanmoins, c'est ce qui participe au fait que l'université continue de tourner et qu'elle ait ce dynamisme qu'on connaît aujourd'hui. Hormis cela, pas de points forts, si ce n'est le choix qui avait été

fait par la Région Île-de-France de recentrer l'année dernière la partie Mobilités étudiantes sur les étudiants boursiers des échelons 5 et 6, de mémoire. Je crois que c'est ça, Arnaud ?

M. THAUVRON.– Oui

M. BERNARDINO.– Ce qui nous avait donc fait une baisse de dotation de la région autour de 100 000 euros sur les mobilités étudiantes. On avait donc pris le parti cette année de compenser cette baisse pour pouvoir permettre les mobilités étudiantes et ainsi ne pas impacter les étudiants qui étaient en mobilité. On fait le même choix pour l'année prochaine, c'est-à-dire que l'on maintient l'ensemble de l'enveloppe Mobilités étudiantes en plus de l'enveloppe Erasmus, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'impact sur les étudiants en tout cas pour le nombre de mobilités, puisque cela reste pour nous une priorité d'accompagner les étudiants sur la mobilité. On est aussi en train de regarder quelles seraient les possibilités pour accompagner encore un peu plus des étudiants boursiers qui ont plus de mal à partir en mobilités, parce que cela a quand même un coût, et de voir comment on pourrait les accompagner un peu mieux.

Le dernier impact SIT (0h25m56s) qui a été remarqué sur la lettre d'orientation budgétaire, cela a été évoqué par le Président, est l'arrêt de la ComUE. Cet arrêt signifie qu'il va y avoir des changements budgétaires importants, puisqu'un transfert de la ComUE vers l'établissement veut dire changer la structure de l'établissement, en particulier sur (*inaudible*). On aura donc un budget rectificatif avancé en juillet, puisqu'il a été dit qu'au plus tard au 1^{er} septembre tout serait transféré sur les établissements porteurs de la coordination territoriale, avec les budgets alloués sur ces objets, de manière à pouvoir être opérationnels sur le mois de septembre. Tu peux peut-être donner la parole à Sébastien ALIX, le président de la commission des moyens, sur le retour de cette commission.

M. ALIX.– La Commission des moyens s'est réunie mercredi dernier, le 16 octobre. Il y avait deux points à l'ordre du jour. Le premier point était la lettre d'orientation budgétaire et le second était une proposition de création d'un DU D2E, un diplôme Étudiant entrepreneur qui serait co-porté par l'UPEC et l'UGE. Sur le premier point, les débats ont porté sur le volet recherche avec la

question de la fin des BQ-ER en soulignant l'intérêt des propositions qui sont faites dans la lettre d'orientation. La question de la baisse de la subvention Région Île-de-France a également été évoquée pour les mobilités internationales, puisque la Région Île-de-France a décidé de réduire son enveloppe mobilités en privilégiant essentiellement les boursiers d'échelons 5 et 6. Là encore, la commission a souligné l'intérêt pour l'UPEC de s'engager dans le maintien du nombre de mobilités. Et surtout les débats ont porté sur la campagne d'emplois, en soulignant encore une fois l'intérêt de conserver cette campagne. Sur la question de l'extinction de la ComUE et des conséquences que cela pourrait avoir pour l'établissement, là encore les membres de la commission ont insisté sur l'importance de veiller à conserver les financements de la ComUE et de veiller surtout à conserver les écoles doctorales (*inaudible*). Tels étaient les éléments principaux de ces échanges à l'issue desquels la lettre d'orientation budgétaire a été adoptée à l'unanimité des membres présents. Je ne sais pas si vous souhaitez que j'évoque le deuxième point puisque c'est aussi à l'ordre du jour du CA. Je peux peut-être les évoquer maintenant ? Le deuxième point à l'ordre du jour qu'on reverra tout à l'heure est la proposition de création d'un DU D2E, un diplôme Étudiant entrepreneur qui serait co-porté par l'UPEC et l'Université Gustave Eiffel. Là encore, les débats ont tourné autour de la question de l'extinction de la ComUE puisque ce DU qui avait été créé en 2016 était porté par la ComUE et que, dans le cadre de son extinction, se posait la question de savoir comment faire pour que les étudiants puissent s'inscrire. La proposition de ce DU D2E était liée à ce souhait de l'UPEC et de l'UGE. Là encore, la commission des moyens a adopté à l'unanimité cette proposition de création pour permettre aux étudiants de s'inscrire et de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions en dépit de cette extinction de la ComUE. Je vous remercie de votre attention.

M. BERNARDINO.– Des questions ?

M. GILBERT.– Bonjour à toutes et tous. Cette note politique est intéressante dans sa manière d'être rédigée et dans les éléments de fond. Je dirais que sur le plan formel elle reprend exactement les cadrages des années passées, ce qui pouvait être envisagé parce qu'il y a toujours des thèmes récurrents. En revanche, il y a quand même des éléments de copier-coller qui sont assez

nombreux, ce qui pose la question de savoir si cela a été actualisé. Mais au-delà de ces questions formelles, je dirais qu'on ne voit pas exactement quels sont les éléments de priorité qui sont retenus parce que le mot « priorité » apparaît quasiment à chaque paragraphe : « ce sera une priorité », « ce sera également une priorité », « cela fera partie de nos priorités ». En réalité, on a l'impression qu'il y a 150 priorités, mais on se demande quelles sont les grandes priorités les plus importantes. Il y a également des contradictions qui sont assez massives, qui je crois sont assumées. Or on est là pour discuter de la politique de l'université et je pense qu'il faut être extrêmement clairs sur ce qu'on attend de notre université. Vous dites dans l'introduction que nous sommes une université de recherche. Est même évoqué le statut d'université de recherche. Moi je n'aurais pas employé l'expression « statut d'université de recherche » parce qu'en réalité il y a bien un statut des universités de recherche. Nous n'en faisons pas partie malheureusement, ce qui ne signifie pas que nous ne faisons pas de la recherche de très bonne qualité, mais du point de vue statutaire nous n'y sommes pas. Il est rappelé que nous sommes dans Shanghai, et c'est vrai que cette année nous avons progressé dans Shanghai, mais il faut bien avoir à l'esprit que Shanghai c'est un reflet à N+1, 2, 3, 4. Cela prend en compte les publications de cette année et de l'année d'avant, c'est-à-dire des choses qui sont sorties avec un ou deux ans de retard, faits avec des moyens mis en œuvre il y a un, deux, trois, quatre, cinq ans. Autrement dit, ce n'est pas parce que nous sommes dans Shanghai cette année que la recherche va bien cette année à l'UPEC. Quand on regarde la page 3 « Un soutien et une autonomie affirmée », si on regarde le titre, on a l'impression qu'il y a un soutien réel de la recherche et qu'il y a une affirmation de l'autonomie de la recherche. Quand on regarde le contenu, de quoi s'aperçoit-on ? Qu'en réalité on restreint les budgets dans des proportions très importantes. Alors, moi j'entends très bien l'argument de la rationalité, de la prudence (au passage, pour la prudence, il aurait fallu que le budget rectificatif soit prudent, ce qu'il n'a pas été). Mais nous sommes quand même en train de diminuer les fonds de la recherche dans une université qui déjà n'avait pas suffisamment investi en recherche. Nous sommes à moins de 1 % de notre budget université consacré à la recherche. On a dégraissé. On peut parler de 0 %. On est entre 0 et 1. Sur un budget qui est autour de 320, de 350 millions, on a maintenant un budget de la CR qui va être à 0,8. Est-ce qu'on peut vraiment parler d'une université de recherche avec un budget de

recherche à 0,8 ? Franchement, je crois que ce n'est pas vrai. C'est exagéré. Le RNA Recherche est à 3 %. On a fait une étude, on s'est rendu compte qu'il était à 3 %. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Mais là, il y a vraiment un sujet. C'est-à-dire qu'on est en train de couper les moyens des laboratoires. On dit les laboratoires cependant vont avoir une autonomie renforcée. J'ai bien entendu ton argument, Amilcar. Je le comprends. On donne du choix au laboratoire. On dit finalement : vous avez une dotation, si à un moment donné vous préférez échanger du fonctionnement contre de l'investissement on sera d'accord. Mais enfin, il faut voir quel est le budget de fonctionnement confié aux laboratoires. Les effectifs ont augmenté. Normalement ce budget devrait augmenter chaque année. Alors oui, il y a des contraintes, mais pour autant il y a bien des choix. On a des dépenses qui montent dans de très nombreux domaines. On avait dans le cadre du PREF évoqué la possibilité qu'il y ait un effort sur le RNA par exemple. En juillet, quand les éléments ont été proposés au vote, il y avait zéro changement. Or on a une augmentation du RNA qui est entre 2 et 3 millions cette année. Donc 2 ou 3 millions de RNA, et là finalement le budget de la recherche diminue. C'est extrêmement préoccupant pour la recherche. Là je pense qu'il y a un vrai sujet. Il faut le reconnaître. On ne peut pas dire qu'on soutient tout, égrainer les éléments, ne pas avoir de cible qualitative. Il faut vraiment dire la vérité, là ce n'est pas le cas.

M. BERNARDINO.– Je suis surpris par tes remarques d'ancien VPCA quand même. C'est ignorer une grande partie du budget qui est mis sur la recherche. Je trouve qu'indiquer que sur un budget de 300 millions que seul 2 millions sont mis sur la recherche, c'est oublié la part de masse salariale, avec 50 % des enseignants-chercheurs, qui sont eux-mêmes mis à disposition des laboratoires. Et je trouve que c'est petit d'aller dans ce domaine-là. Quand on choisit de baisser du fonctionnement pour privilégier la campagne d'emplois, ça veut dire juste une chose : ça veut dire qu'on privilégie le fait de recruter des enseignants-chercheurs qui resteront dans les laboratoires, qui feront de la recherche. Je trouve donc que d'avoir uniquement la focale des 2 petits millions d'euros en considérant que c'est cela la plus grande part qui est donnée à la recherche, c'est tout simplement méconnaître le fonctionnement. Deuxièmement, tu n'es pas non plus sans ignorer qu'au-delà de ce qui est voté à la CR, plein d'investissements sont votés aussi en soutien à la recherche. Je tiens juste à rappeler que le BRB qui est un bâtiment biomédical qui sera à

la pointe de la recherche en médecine est quand même financé sur fonds propres de l'établissement, sur plus de 2 millions d'euros sur les dépassements. On va aussi investir sur une plateforme sur le campus spatial pour 1 million d'euros. À mon avis, faire un focus sur la part de fonctionnement comme si les laboratoires ne vivaient qu'avec ça, c'est une focale très restrictive. Et donc je trouve que ramener le débat sur la recherche à simplement ce budget me paraît quand même pas très grand dans cette université. Donc moi je tiens à rappeler l'ensemble des budgets qui sont mis à disposition de la partie recherche. Et on a aussi arrêté de morceler les choses, parce que juste pour rappel certains des AO qu'on a évoqués étaient en dehors du spectre de la CR. Et donc là, aujourd'hui, on redonne à la recherche une visibilité. On va afficher un moment donné aux laboratoires la part de masse salariale qui est mise, parce que c'est aussi important de montrer que quand on fait des efforts sur la partie campagne d'emplois on fait aussi des efforts sur la partie soutien à la recherche. Là, la part de fonctionnement est maintenue et je tiens juste à rappeler que l'année dernière cette part de fonctionnement qui a été donnée aux laboratoires a été gelée à 20 % par un ancien VPCA, et que cette année cette part n'est pas gelée. C'est peut-être un autre sujet sur lequel il faut élever le débat. Je trouve ça assez petit de dire que la recherche est liée à ce choix-là. Cela ne me paraît pas à la hauteur du CA.

M. GILBERT.– La masse salariale relève des moyens dont disposent les collègues pour vivre chez eux, dans leur famille. Il ne s'agit pas de dire qu'on a mis x argent pour les enseignants-chercheurs et que c'est au service de la recherche. Je suis désolé, mon traitement, je l'utilise à des fins personnelles. Je n'ai pas à mobiliser mon traitement pour mon travail à l'université. Donc s'il s'agit de dire que la masse salariale est du soutien à la recherche, je pense que franchement il y a confusion des genres. Il y a quand même un chiffre qui est absolument incontestable, c'est qu'en dehors de la masse salariale qui n'a pas à être prise en compte il y a moins de 1 % du budget de cette université qui est dédié à la recherche. Parlez-en avec les directeurs de laboratoires de recherche. Vous verrez ce qu'ils vous diront.

M. BERNARDINO.– Je suis pour qu'on fasse en recherche comme on fait en formation. Tu as opposé le RNA recherche et le RNA formation. Dois-je te rappeler à toi que le RNA formation est pris sur le budget formation des

composantes, alors que le RNA recherche est pris en central. Est-ce qu'on est vraiment sur un sujet identique ?

M. GILBERT.– Cela ne change rien.

M. BERNARDINO.– Si, cela change quelque chose. Je tiens juste à te rappeler que tu étais opposé à la prime d'intéressement par exemple sur les contrats de recherche, alors que c'est un moyen aussi pour les collègues qui sont impliqués sur la partie recherche de pouvoir travailler sur une « récompense ». Ce qui est fait sur le RNA formation. À un moment donné, si on fait du RNA formation c'est parce qu'on a des budgets liés à la formation. Et ce sont des budgets qui sont bien souvent liés à l'apprentissage, parce que des collègues ont effectivement été chercher des financements. Sur les projets recherche, c'est pareil. Il y a des collègues qui travaillent pour aller chercher des AO recherche, et qui répondent à des projets ANR. Moi je suis pour qu'on les soutienne et qu'on les récompense sur le fait qu'ils ont un travail supplémentaire et qu'un moment donné ça ne peut pas passer que par du RNA recherche pris sur l'établissement alors qu'ils ont tout à fait le droit comme les autres de pouvoir bénéficier du travail qu'ils ont mis en œuvre. Donc à mon avis ce sont des sujets que l'on remettra sur le tapis, parce que je trouve qu'on est un peu une université qui a mis ça de côté pendant trop longtemps. Là-dessus, je trouve que vouloir opposer les deux n'est pas le bon sujet, encore une fois. Opposer le RNA formation au RNA recherche n'a aucun sens. Vraiment aucun.

M. GILBERT.– Le sujet n'est pas le RNA, c'est l'argent destiné à l'investissement.

LE PRÉSIDENT.– Cette discussion bilatérale n'a peut-être pas beaucoup d'intérêt. En tout cas je m'inscris en faux sur ce qui est dit. Bien évidemment on aimerait beaucoup plus. Par contre, il y a une dynamique également des services qui est extrêmement forte. Il n'y a pas que le service de la DRV. Il y a beaucoup de choses qui se passent. Tu n'es plus dans le bain donc tu ne sais pas, mais il y a beaucoup de choses qui se passent dans le domaine recherche aujourd'hui : une cellule « sciences engagées » en train de se mettre en place avec Érasme, avec les félicitations de l'ANR au demeurant sur toute cette approche recherche ; beaucoup d'argent qui sera mis par Érasme sur les AO

pour une part recherche beaucoup plus forte ; des postdocs ; des allocations doctorales. Donc il y a aussi beaucoup de supports donnés par d'autres actions, y compris d'ailleurs sur les campus des métiers. Je veux dire que, si on regarde l'impact de ce qui est mis sur la recherche, c'est conséquent. Ce qui est mis par les services l'est également. Et la montée en gamme des services est très forte, y compris sur le pôle Europe. Il y a quand même des collègues qui déposent des ERC aujourd'hui. J'espère qu'on les aura d'ailleurs. Donc il y a quand même aussi une montée en gamme très forte, et je dirais même une dynamique de la recherche. Elle n'est peut-être pas apparente pour toi, mais elle l'est pour d'autres. Donc oui, on aimerait mettre beaucoup plus, c'est certain. Mais en tout cas on va combiner d'autres choses. Aurora est quand même un succès qui va aussi mettre de l'argent en recherche. Donc combiner tout cela sera le rôle de la CR. D'approcher tous ces éléments de la recherche. Et quant à l'effet Shanghai, il n'est pas uniquement sur les années précédentes bien sûr. Il y a quand même un mouvement extrêmement fort de publications, de réponses aux ANR qui est apparent. Donc c'est quand même un témoin pas forcément du passé, mais aussi du présent. Il y a d'autres indicateurs également. Donc là ce sont des arguties qui ne sont pas forcément très intéressantes. Je pense que l'on va avancer.

M GILBERT.– J'ai le droit de m'exprimer.

LE PRÉSIDENT.– Oui, tu as le droit, mais on va peut-être passer à autre chose.

M. GILBERT.– Je suis tout à fait d'accord avec le renforcement du dynamisme des services. Il y a en effet de nouvelles compétences, de nouveaux services qui sont proposés. Il faut saluer cela. En revanche, le fait de couper ces budgets aura quand même des effets qu'on doit mesurer dans le temps. Il n'y a pas un mot sur le PUI, il n'y a pas un mot sur l'innovation. Il y a quand même un VP Innovation. Il y a d'énormes éléments de structuration qui ont été mobilisés sur le PUI. Il n'y a pas un seul mot sur le PUI dans cette note politique, c'est quand même assez étonnant.

LE PRÉSIDENT.– Le PUI relève du site. Il ne relève pas des aides budgétaires.

M. GILBERT.– C'est une note politique, le site.

LE PRÉSIDENT.– On reviendra sur la coordination territoriale de la convention sur laquelle le PUI sera quand même extrêmement présent. On n’a pas parlé de tout. C’est une note politique, certes, mais beaucoup de choses ont été allégées dans cette note politique, y compris en recherche. Je vous propose d’avancer. En tout cas, la recherche est vraiment une priorité. En tout cas, c’est la mienne et celle de l’équipe.

Mme CHEVALIER.– Juste une petite question. Dans le tableau qui accompagne la note, qui est à la fin de la note, 3 millions supplémentaires sont indiqués. Le passage de 800 000 à 3,2 millions...

LE PRÉSIDENT.– Le CAS Pensions ? Il n’est pas dedans.

Mme CHEVALIER.– Cela figure dans le tableau ?

LE PRÉSIDENT.– Non, puisqu’on ne le sait pas encore. Pour le moment on dit qu’il y aura le CAS Pensions. Moi j’ai eu la confirmation hier par le ministre qu’il y aurait bien un CAS Pensions à 4 points. Moi comme les autres.

Mme NGUYEN.– Sur la note d’orientation budgétaire, c’est assez regrettable qu’il n’y ait pas grand-chose sur le volet social étudiant. On est dans une situation aujourd’hui, et je dirais de manière générale depuis un certain temps, dans un contexte national qui est difficile au niveau financier, notamment pour les étudiants. Vous avez une étude qui est sortie dernièrement où on voit que la précarité étudiante a énormément augmenté cette année. Au niveau de l’université, et cela fait partie je pense des choix qui peuvent être faits, des arbitrages qui peuvent être faits de développer un volet social en faveur des étudiants. Cela a déjà été fait auparavant au sein de l’université, et notamment à la période du covid. Au regard du contexte national budgétaire, financier, économique, étant donné que pour les étudiants c’est forcément toujours plus compliqué que pour le reste de la population, il y aurait quand même quelque chose à faire là-dessus dans cette note d’orientation budgétaire, c’est-à-dire de prévoir éventuellement si on pouvait proposer quelque chose sur une politique sociale étudiante.

LE PRÉSIDENT.– Merci Caroline. Comme tu ne l’ignores pas, on est positionné avec un pôle social extrêmement fort à l’UPEC. On est parmi les universités les

plus à la pointe là-dessus. Après, tu parles de qui ? du CROUS ? Parce que le CROUS a aussi quand même son volet social pour les étudiants. Il ne s'agit pas de faire la note budgétaire du CROUS. Donc il y a des éléments sur le pôle social étudiants qui sont bien entendu là, par contre le CROUS fait son travail. Beaucoup de choses ont été mises sur le logement étudiant par le CROUS, par les collectivités. On ne va pas non plus dans une note budgétaire faire l'ensemble du panorama de ce qui est fait aujourd'hui, appuyé par l'université avec le CROUS sur différents lieux.

Mme NGUYEN.– Il n'y a pas que l'aspect logement.

LE PRÉSIDENT.– Bien sûr, on est sur l'action précarité. On ne va pas détailler les choses. Peut-être qu'Andréa dira un mot sur le volet social étudiant, mais c'est une méconnaissance totale du sujet.

Mme GAUCHER.– Toutes les deux semaines, le lundi, il y a une commission sociale, d'aide sociale. Il y a des aides apportées à tous les étudiants qui le demandent. Elles sont toutes étudiées et généralement il n'y en a aucunes qui sont refusées. Ce sont des aides sociales quand il y a un retard de loyer, il y a des aides pour leurs courses, pour tous les étudiants en difficulté. Il y a une réflexion sur les logements d'urgence, etc. Je pense que c'est plutôt une méconnaissance, mais si vous voulez me poser des questions en dehors du conseil d'administration j'y répondrai avec plaisir.

Mme NGUYEN.– En réalité, c'est une note d'orientation budgétaire. C'est-à-dire qu'on dresse les grandes lignes de priorités au sein de l'université, de ce qui va finalement constituer les grandes lignes directrices du budget initial, de ce qui va être sanctuarisé et de ce qui ne va pas l'être en quelque sorte. J'ai simplement dit que cela aurait mérité d'apparaître dans cette note d'orientation du budget parce que c'est quelque chose qui est important dans le contexte d'aujourd'hui. Voilà ce que je dis. Ensuite, je le dis d'autant plus qu'il semblerait, c'est à confirmer, que le budget du service commun de documentation ait énormément baissé dernièrement par rapport aux années précédentes. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas, mais si tel est le cas il y a un problème. Il est important pour les étudiants d'avoir accès à une documentation très élaborée, très diversifiée et mise à jour. Si le budget du SCD a baissé, si on ne peut pas mettre à jour les collections, si on ne peut pas

mettre à jour les manuels, et notamment pour les étudiants qui ont besoin de pouvoir emprunter, c'est quand même compliqué de pouvoir dire qu'on offre une qualité de formation. Je pense que c'est pareil aussi au niveau de la recherche. Les chercheurs ont besoin d'avoir accès à des bases de données et à des collections d'ouvrages qui sont mises à jour régulièrement.

LE PRÉSIDENT.– On n'a pas touché au budget SCD. Quant au CROUS, on accompagne le CROUS très fortement aujourd'hui. Je vous propose d'avancer s'il n'y a pas d'autres commentaires.

M. BERNARDINO.– On peut passer au vote.

Mme HMAMOU annonce une procuration supplémentaire : Mme COSTES a donné procuration à Mme GARRIGUE-ANTAR.

M. BERNARDINO.– Sur l'approbation de la lettre d'orientation budgétaire relative à la construction du budget initial qui nous sera présenté en décembre, qui vote contre ? Deux contres. Procurations contre ? Abstentions ? Cinq abstentions. Procurations absentions ? Une procuration abstention. Je vous remercie. On passe au point suivant.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2025

Un document est présenté.

M. BERNARDINO.– Je vous propose qu'on vous présente les trois volets, qu'on ne les morcelle pas mais ce qui donnera lieu à trois votes séparés. Sur la campagne d'emplois au global, ce qui avait été choisi en accord avec la communauté était d'essayer de faire des efforts sur la partie fonctionnement, pour essayer de privilégier au maximum la campagne d'emplois. J'ai rappelé tout à l'heure pour la note d'orientation budgétaire les coupes budgétaires qu'on a faites en particulier sur la partie formation, ce qui avait été fait en accord avec les directeurs de composantes avec l'idée pour nous, l'équipe politique, de ne pas envoyer que des messages négatifs, de montrer que les

efforts faits d'un côté permettaient de donner priorité à l'emploi. On a essayé de faire le maximum pour qu'on puisse proposer une campagne d'emplois qui reste une vraie campagne d'emplois. Je rappelle que certaines universités ont gelé intégralement leurs campagnes d'emplois et qu'effectivement c'est presque un choix plus facile que d'avoir à choisir les priorités. On a beaucoup travaillé avec les composantes et les demandes des services pour déterminer les priorités et pouvoir répondre à ce qui semblait être leurs priorités, en tout cas en termes de validation par leurs conseils de gestion par exemple pour ce qui est des composantes. On est sur une campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs pour laquelle 92 demandes ont été formulées, sur lesquelles on propose d'en publier 65. Parmi ces 65, en réalité 11 sont des créations, dont 9 créations sur des budgets supplémentaires qui ont été donnés par l'enseignement supérieur sur le déploiement dans les IUT du BUT 3. Donc ce sont des postes qui sont naturellement créés dans les IUT. Cela représente 9 postes pour une enveloppe qui était autour de 1 million d'euros. On a vérifié qu'il y avait bien de quoi couvrir largement la masse salariale en coûts moyens. Ce qui veut dire que, les premières années, si ce sont des recrutements de jeunes enseignants, on aura un peu de marge sur l'établissement. Ensuite, 2 postes supplémentaires en création étaient en fait un reliquat du plan BUT informatique, qui n'avaient pas encore été publiés, qui ont été demandés en publication. On arrive comme cela à une campagne qui est en fait de 54 postes publiés en maintien-transformation et 11 postes supplémentaires liés à des financements qu'on avait reçus pour des créations de postes. On a encore une fois travaillé avec l'ensemble des composantes pour essayer de faire en sorte que cela réponde bien aux priorités qui ont été ciblées par les composantes pour assurer le fonctionnement au mieux à la rentrée prochaine. Marion, tu veux ajouter des éléments ?

Mme CASTELAIN.– Non, juste dire qu'on a aussi 4 chaires de professeurs juniors (CPJ) qui sont remontées au ministère, qui arbitrera et qui nous en accordera 1, 2 ou 0, on ne sait pas encore. Vous avez la liste des CPJ qui ont été remontées au ministère.

M. BERNARDINO.– Aline, je te propose qu'on présente la campagne BIATSS.

Un document est présenté.

Mme MOULIN.– Je vous propose de démarrer par la campagne d’emplois 2024 complémentaires sur projets. Comme ça en termes chronologiques, nous terminons d’abord l’année 2024. Cela complète ce qui avait déjà été présenté en conseil d’administration en avril, si mes souvenirs sont bons, et cela renvoie uniquement à la création d’emplois financés sur ce que nous appelons les grands projets et opérés sur ce que nous commençons à mettre en place, sur contrat de projets. Ce sont en fait des campagnes au fil de l’eau qui régularisent plusieurs fois dans l’année l’ouverture de ces postes-là en fonction de l’avancée des projets. Il y a 11 postes. Et un en plus, cela fait 12.

3.2 Approbation de la campagne d’emplois BIATSS pour l’année 2025

Un document est présenté

Mme MOULIN.– La campagne d’emplois BIATSS, c’est celle qui est attendue. Je vous passe l’écran de l’introduction qui compléterait, qui appuierait les propos de notre président tout à l’heure. Effectivement, on a un contexte difficile et une année qui va peser. Je vous rappelle simplement que la campagne d’emplois est construite à partir de la remontée des demandes de l’ensemble des directions et services. Elle a été discutée dans le cadre de dialogue de gestion avec les composantes avant l’été et entre services communs à la rentrée. Je vous rappelle aussi qu’elle se décline autour de quatre thématiques. En fait quatre types de demandes : les créations de postes, les réactivations de postes, les transformations et les maintiens. Pour faire rapide, les maintiens, cela veut simplement dire que vous vous êtes déjà prononcés sur la création de ces emplois-là, mais qu’ils n’ont pas trouvé preneurs durant au moins une année. Donc les services demandent simplement le maintien de ce poste pour essayer de le pourvoir. Par conséquent, nous vous proposons de ne pas vous prononcer sur les maintiens, puisque vous vous êtes déjà prononcé sur l’opportunité de cette création. Il est simplement proposé de maintenir les postes ainsi déjà créés. La deuxième thématique pour l’année concerne les demandes de transformation. Cela fait référence à une transformation de l’emploi au sein d’une organisation. Un exemple : en raison de l’enrichissement des tâches, de la volumétrie des tâches, etc., et du besoin de compétences, il est proposé de faire évoluer en catégorie A un emploi qui était calibré de catégorie B. Sur l’ensemble des 24 demandes de transformations,

nous vous proposons de soutenir et d'accompagner 14 demandes. Le point le plus important qui nous concerne véritablement, ce sont les demandes de créations. Nous avons reçu 50 demandes de créations et vous avez la répartition selon le type de demande. Ce qui nous a surtout intéressés finalement dans la situation économique dans laquelle nous sommes, est de savoir à quels types de financements ces créations sont adossées. Pour les 18 premiers postes que nous vous proposons d'accompagner, de soutenir, ce sont 18 postes créés avec des financements adossés. Cela veut dire que ce sont des postes pour des périodes plutôt courtes et vous voyez que vous avez l'origine du financement qui est signifié. COMP c'est le Contrat d'objectif de moyens et de performance. Nous nous étions engagés à mener des actions et nous destinons ces financements-là à la création de ces postes. Donc ce sont 18 postes financés. Certaines composantes ont formulé des demandes en indiquant qu'elles étaient prêtes à financer certains postes sur leurs ressources propres. Nous vous en présentons 6. On vous propose de les créer sur les ressources propres des composantes. Et ce qui nous intéresse particulièrement ce sont les demandes de créations sur financements UPEC, c'est-à-dire avec un financement sur la subvention de charges de service public. Cette année, nous proposons uniquement 4 créations. L'année dernière nous étions à 8 ou 10, donc nous réduisons la voilure sur la subvention de charges de service public. Bien sûr, nous n'avons pas oublié toutes les demandes qui sont formulées aujourd'hui sans financement. Pour celles-ci l'avis est plutôt défavorable, mais si par un travail particulier les composantes ou services trouvent des financements il sera bien sûr proposé de les retenir. En dernière page de la note est indiqué l'impact budgétaire estimé pour 2025 avec un report extension année pleine sur 2026. Et pour terminer, une campagne d'emplois n'existe pas s'il n'y a pas d'ouvertures de concours. C'est notre mode de recrutement classique. Nous avons reçu 33 demandes de concours. Vous connaissez la règle des ouvertures de concours : nous devons ouvrir des concours pour 50 % internes et 50 % externes sur les catégories A et B. Tout cela, dans nos sept branches d'activités professionnelles, puisqu'on nous demande des ouvertures de concours en BAP A, B, C, D, E, F ou G. Nous avons fait ce travail d'étude par rapport aux demandes qui ont été faites et nous vous proposons d'ouvrir 9 concours externes et 9 concours internes, plus 3 postes qui répondent à notre obligation d'afficher dans la déclaration d'ouvertures de concours 6 % de concours destinés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Cela nous donne un compte de 2, mais on a choisi plutôt d'en ouvrir 3. Vous avez ici le détail par catégorie et par BAP. Donc 18 + 3. Je reste à votre disposition.

Mme FLEURY. – J'ai une question s'il vous plaît sur la campagne d'emplois 2024 complémentaire sur grands projets. Vous avez dit que le CA avait été informé en avril d'une cinquantaine de postes. Aujourd'hui, il y en a 11 + 1. Vous avez dit aussi que c'est une régularisation au fil de l'eau en avril et octobre. Y a-t-il d'autres recrutements prévus en 2025 dans ce cadre-là ? Parce qu'au final cela fait quand même un nombre que je considère comme relativement conséquent de postes dans ce cadre-là.

M. BERNARDINO. – On a eu la même question qui nous a été posée en CSA. Il y a des postes qu'on ne voit jamais, c'est typiquement les postes sur la partie recherche qu'on a évoqués tout à l'heure, puisque quand des collègues décrochent des ANR souvent il y a des postdocs accrochés dessus, il y a des recrutements d'ingénieurs de recherche pour porter les projets. Cela n'avait jamais été affiché parce que cela se fait au fil de l'eau, au fur et à mesure que les collègues remportent l'ANR et ont les retours. Là-dessus on reste sur la position de ne pas les afficher, parce que cela fait beaucoup de campagnes complémentaires. Il est tout simplement indiqué quel type de poste est utilisé. L'impact de ces créations est bien évidemment sur le plafond d'emploi 2. C'est là-dessus que le CA se prononce, l'augmentation du plafond d'emplois. Jusqu'à maintenant, sur le volet recherche, on va dire qu'entre les entrants et les sortants, c'est-à-dire les contrats de recherche qui s'arrêtent et les nouveaux qui démarrent, on est sur une volumétrie qui reste assez constante. C'est pour ça que, finalement, il n'y a pas d'augmentation d'emplois générée là-dessus. Pour le coup, on ne souhaite pas en faire des campagnes au fil de l'eau de régularisations systématiques. Sur les grands projets, c'est un peu différent, parce que c'est de l'affichage sur les grands projets qui ont été remportés par l'établissement qui sont sur des durées des fois un peu plus longues quand même que les projets de recherche. Érasme, c'est dix ans. Les PIA 3 et PIA 4, c'est entre cinq et dix ans. Effectivement, ce sont des choses en plus de ce qu'on avait l'habitude de faire, donc en volumétrie cela commence à faire des volumes assez conséquents. C'est pour ça qu'on a trouvé que c'était plus pertinent de faire des campagnes complémentaires sur la partie grands

projets, en tout cas sur les premières années, car : 1/ On a déjà été lauréat, on est en train de mettre le projet en œuvre et on a donc beaucoup de créations à prévoir. 2/ On a aussi répondu à des appels d'offres qui auront peut-être des résultats positifs sauf qu'on n'a pas souhaité demander aux grands projets de mettre les postes par anticipation, qu'on attend la réussite des appels à projets pour mettre en œuvre les postes. Par exemple, sur le COMP c'est un peu ça. On a d'abord attendu les résultats des COMP et de savoir qu'on avait effectivement les financements pour pouvoir afficher des recrutements. Par contre, ce qu'on a demandé comme travail sur les grands projets c'était d'anticiper sur 2025. C'est-à-dire que les postes qui vous sont proposés sont aussi des postes qui sont proposés en ouverture normalement pour l'année 2025, en l'état actuel de l'avancement des projets sur lesquels on a des financements. Il a été question de ne pas simplement régulariser les créations, mais aussi de bien anticiper les créations qui devraient avoir lieu en 2025 dans le cadre de ces grands projets.

Mme FLEURY.– Donc normalement, en 2025, il ne devrait pas y avoir de campagne complémentaire sur ce volet ?

M. BERNARDINO.– Sauf nouveau projet qui devrait arriver ou évolution du projet. Par exemple, sur Érasme on a lancé un AO projets. Certaines des réponses qu'on a des collègues nécessitent des recrutements pour que le projet se réalise. Et donc c'est compliqué par exemple sur Érasme de pouvoir définir qui vont être les lauréats de l'AO, et donc quels sont les recrutements qui vont être mis en œuvre. Avec la DGSA RH, on pense que de toute façon il serait bien d'avoir deux fois par an une régularisation quand la volumétrie le nécessite. Si c'est un ou deux postes, cela ne nous semble pas pertinent. Par contre quand la volumétrie devient assez conséquente, on pense que c'est important de l'afficher, parce que cela a un impact sur la campagne d'emplois. C'est important que le CA soit avisé au fil de l'eau, qu'on sache toujours le plafond d'emplois et qu'on sache qu'il est lié à ces campagnes aussi quand on régularise en BR ou en BI. Cela aura donc un impact sur le BI, sur le plafond d'emplois.

Mme CHEVALIER.– J'ai plusieurs questions. D'abord une remarque. Vous avez oublié de signaler le vote du CSA. Ensuite, j'ai une question portant sur les

choix de dépyramidage, de transformations des postes d'enseignants-chercheurs en enseignants ou de profs en maîtres de conférences. Pourquoi voit-on dans les demandes qu'elles sont acceptées quand il s'agit d'un dépyramidage ? Et quand il s'agit d'un repyramidage on aurait pu imaginer qu'il y ait une compensation et que l'établissement accepte un repyramidage, une remontée de statut. Ce qui n'est pas le cas. Deuxième question, je crois que c'est dans la note que j'ai lu qu'il y aurait un décalage de la campagne d'emplois de 2026. J'aurais aimé avoir la raison officielle de ce décalage, puisqu'on la prévoyait au printemps. Je ne suis pas sûre qu'au printemps on ait une vision très claire des départs à la retraite. Je suis bien consciente qu'on a rarement une vision très claire des départs à la retraite, mais sans doute qu'on l'a davantage à la fin de l'année puisque les enseignants-chercheurs se débrouillent finalement pour partir avant d'entamer une année universitaire. Il me semble que la note, en tout cas sur les enseignants-chercheurs, est moins bien boutiquée que les années précédentes parce qu'on est obligé de se promener entre les tableaux et on n'a pas un tableau comparatif qui permet de bien repérer ce qui est accepté ou pas, notamment sur le nombre et les statuts d'emplois dans chaque UFR. **Autrement dit**, avant on avait un tableau qui était **plus pratique**. Je n'ai toujours pas compris pourquoi on avait un tableau avec 92 demandes et un tableau avec 76 demandes par exemple. Cela m'a pris la tête, j'ai regardé trente-six fois. Je n'ai pas compris pourquoi on avait ces deux tableaux. Ensuite là, en écoutant le VPCA, si j'ai bien compris on a 92 demandes pour les enseignants et enseignants-chercheurs, 65 qui sont publiés dont 11 créations financées par les BUT, etc. Donc, en gros, on a 54 demandes sur 92. Mais alors d'où sort ce 76 qui se balade dans un des tableaux ?

Mme CASTELAIN.– C'est uniquement les demandes de maintien. Parce qu'en fait vous avez le tableau au départ avec toutes les demandes qui sont à 92 avec les demandes de maintiens, transformations et créations, même celles qui n'étaient pas financées. Et ensuite, vous avez un tableau qui ne reprend que les demandes de maintiens des composantes.

Mme CHEVALIER.– Cela aurait été plus simple de mettre des colonnes en affichant maintiens, créations, transformations.

Mme CASTELAIN.– Vous avez un titre, mais après vous avez le récapitulatif aussi.

Mme CHEVALIER.– En comparant les tableaux du coup. Comme dit souvent Lucas, on n'a pas de décharge de service pour les lire donc on les lit après les cours et on est peut-être fatigués. Mais enfin, c'était moins lisible que les tableaux précédents. Sur ma question sur le dépyramidage et repyramidage, vous répondez que ce sont des choix des composantes. Mais quand les choix des composantes sont dans un sens, on va dire à la baisse, ils sont acceptés et quand ils sont à la hausse ils sont apparemment moins acceptés, selon la note.

M. BERNARDINO.– On était en période de PREF, donc l'idée était d'avoir un maximum de postes publiés. On aurait pu effectivement jouer au jeu du nombre de dépyramidages identiques au nombre de repyramidages. Là, cette année, je crois qu'il faut remercier les composantes et leurs conseils de gestion qui ont fait un gros travail sur le choix des priorités et le côté raisonnable de leurs propositions. Ils ont accepté de prioriser leurs choix. On a aussi répondu aux dépyramidages parce que cela correspondait à leurs priorités par rapport à la liste des priorités qu'ils avaient affichées. Donc c'était un peu le disciplinaire qui était privilégié et la partie recherche et ils se sont posé la question de savoir si le PR ou le maître de conférences était préférable. C'était leur choix. On ne leur a pas imposé, on ne leur a pas donné de consigne. Après ça nous permet d'avoir effectivement 1 ou 2 postes en plus affichés en campagne d'emplois plutôt que si on avait accepté uniquement des repyramidages. Par contre, sur la partie BIATSS, on a plutôt accepté volontairement des repyramidages des fonctions, en considérant que sur la partie administrative de plus en plus de tâches confiées aux administratifs sont de plus en plus complexes. Par conséquent il est important que ce soit aussi retranscrit sur la partie support de postes. Donc là, dans la dernière campagne BIATSS, on a plutôt été sur du repyramidage. On n'a pas dépyramidé du tout sur la partie administrative. Au contraire, on a plutôt vérifié que les fonctions aujourd'hui occupées sur certaines missions relèvent plutôt du niveau au-

dessus, et donc c'est du repyramidage qui a été clairement fait sur la partie BIATSS. Et on joue un équilibre général sur l'ensemble de la campagne d'emplois entre enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs. Concernant le vote du CSA qui a été demandé, la semaine dernière, après échanges, cela a été un vote contre à l'unanimité, ce qui nous a quand même surpris parce qu'on a fait un gros effort collectivement pour faire en sorte que la campagne d'emplois soit meilleure que l'année dernière, qu'elle soit acceptée par l'ensemble de la communauté. Nous avons le sentiment en tout cas que les composantes et les laboratoires comprenaient la situation et acceptaient que la campagne d'emplois soit même finalement plus généreuse que ce qu'ils avaient pu imaginer dans un premier temps. Encore une fois, cela est lié aux efforts faits du côté fonctionnement. Donc on a été assez surpris là-dessus. On a retravaillé la copie qui a été remise ce matin à nouveau. On avait compris, nous, dans les demandes du CSA la semaine dernière qu'ils trouvaient qu'il n'y avait pas assez de demandes de concours sur la partie fonctionnaires, ce qui voulait dire que cela concernait la partie administrative puisque pour la partie enseignants et enseignants-chercheurs ce ne sont que des concours de titulaires-fonctionnaires. Donc on a rajouté 3 concours de plus, de mémoire, sur ce qui a été présenté ce matin et encore une fois vote à l'unanimité contre la campagne d'emplois. Donc j'avoue que moi, VPCA, si j'étais assez matérialiste je dirais que je suivrais bien l'avis du CSA et je gèlerais l'ensemble de la campagne d'emplois, ce qui pour le PREF serait un retour à l'équilibre bien plus rapide. Néanmoins nous, l'équipe politique, ne souhaitons pas du tout suivre l'avis du CSA sur cette campagne d'emplois et souhaitons maintenir la proposition qui vous est faite de l'ensemble des publications qui vous sont proposées et mises au concours.

Mme CHEVALIER.– J'ai encore une question. J'ai cru comprendre qu'il y avait encore une discussion sur 3 postes d'enseignants-chercheurs. Je voudrais savoir s'ils sont dans ce qu'on nous propose au CA ou pas. J'ai cru comprendre qu'il y avait eu un vote séparé. Je n'ai pas tout suivi. Qu'est-ce qui se passe pour ces 3 postes ?

M. BERNARDINO.– On rappelle que le CA vote la volumétrie des postes mis au concours et que c'est le CAC qui valide et qui donne un avis sur le choix du laboratoire, sur la cohérence entre laboratoire, section CNU et composante

pour la partie enseignement. Pour éviter de surcharger les différents services en termes de charge de travail, cette cohérence se fait aujourd'hui sur un tableau de demandes et non pas sur des fiches de postes. Il y a eu des interrogations sur 3 postes sur la section CNU qui était ciblée et la cohérence avec le laboratoire. Ce qui a été proposé, c'est qu'on voterait la volumétrie des postes. Donc l'ouverture des postes, avec une revoyure au CAC avec cette fois-ci des fiches de postes. C'est-à-dire que cela permettait de justifier le choix de la composante et du laboratoire de rattacher ce poste chez eux. Les premiers échanges concernaient deux composantes. Ils ont fait le choix de ne mettre qu'une seule section CNU. On a vu le profil des postes et clairement il devrait y avoir un affichage sur deux sections CNU, puisque quand on regarde le profil des postes il y a un poste qui est très clairement plutôt sociologie et langues romanes, mais plutôt un profil sociologie, et le deuxième plutôt sciences politiques et histoire alors qu'il n'était affiché qu'en histoire. On a demandé à ce que le laboratoire et la composante travaillent et finalisent la fiche de poste pour qu'elle soit transmise et que le débat soit sur une fiche de poste avec un argumentaire bien plus facile à faire que sur un simple tableau avec un choix de section CNU. Et le troisième poste était à l'INSPÉ. C'était un poste d'histoire qui était rattaché au CEDITEC, qui est un laboratoire en communication. Donc visiblement c'est aussi argumenté, justifié, et là encore on a demandé à bien vérifier si une double section CNU ne serait pas judicieuse à mettre au vu du choix du profil et à ce que la fiche de poste soit préparée pour le prochain CAC. Donc les postes sont bien proposés à l'ouverture, simplement la discussion doit avoir lieu sur le rattachement du laboratoire.

Mme FLEURY.– Je repose une question sur la campagne d'emplois complémentaire sur les grands projets. Je profite de cette occasion pour réitérer une demande qui a été formulée. C'est-à-dire qu'on nous a présenté à deux reprises je crois dans cette instance un état d'avancement du programme Aurora. En revanche, je sais que pour le programme Érasme il y a des présentations qui sont faites en CAC, mais dans la mesure où il y a des postes...

LE PRÉSIDENT.– Cela a été fait en CSA aussi.

Mme FLEURY.– Oui. Dans la mesure où il y a quand même un nombre important de postes qui sont présentés, on a plaidé aujourd’hui par rapport à ces grands projets une demande de présentation d’un état d’avancement, de point d’étape du projet Érasme. On aimerait avoir une présentation exhaustive des réponses aux appels à projets. Et en avril et aujourd’hui.

LE PRÉSIDENT.– Parfait, Murielle. On a présenté cela à l’ANR avec tous les documents et c’est très intéressant.

Mme FLEURY.– Merci.

M. VALLÉE.– J’ai un certain nombre de questions. Parce que ce bilan va nous permettre de comprendre pourquoi tous ces postes. Moi j’étais encore surpris sur la campagne d’emplois additionnels de revoir beaucoup de chargés de communication. On avait déjà manifesté un étonnement à la dernière campagne où on avait validé 54 postes. Où est la cohérence avec la création du service de communication de l’UPEC ? On en a encore 2, 3. Après, je ne sais pas si c’est de la malice ou pas, mais pour certains projets l’affectation est effectivement dans une composante. Pour certains, le CMQ Santé par exemple, l’affectation c’est IGEA, donc ça ne veut strictement rien dire. Donc soit on met « Santé » soit on ne met rien. On entend dire qu’il y a des ingénieurs pédagogiques. On a un service d’ingénierie pédagogique et ces postes-là ne sont pas forcément rattachés à ce service. On parlait de collectifs métiers à une époque. Si c’est terminé il faut le dire, et que chaque composante refasse ses petits services d’ingénierie pédagogique ou de communication. Je ne vois pas la cohérence de tous ces recrutements. Je ne dis pas qu’il n’y a pas de besoins. Mais je ne vois pas la cohérence.

M. BERNARDINO.– Sur Santé c’est le CMQ c’est ça ? C’est global ?

M. VALLÉE.– Qu’on se mette d’accord sur le mot « santé », Monsieur le Président. C’est juste que le tableau n’est pas cohérent et que cela tombe sur le mot « santé ».

M. BERNARDINO.– Sur la partie grands projets, on essaie de faire un maximum pour que cela reste dans les collectifs métiers. Certains postes sont rattachés directement au pôle Grands projets. C’est typiquement le cas de tout ce qui

est Campus des métiers. Ce n'est pas rattaché à une composante, c'est rattaché sur le pôle Grands projets. C'est pareil pour les deux UR qui sont maintenant rattachées au pôle Grands projets. Les Graduate Program viennent d'être repositionnés aussi à partir de la rentrée sur le pôle Grand projets. Les axes stratégiques vont aussi être amenés sur le pôle Grands projets. Donc on essaie de ressortir ce qui relève de l'établissement et de le faire porter par une structure qui est rattachée hors composantes. Sur la partie collective métiers, ce qui a été mis en place c'est la création d'un pôle finance sur la partie Grands projets. Donc là, tout ce qui relève de la gestion administrative et financière est bien centralisé sur le pôle finance Grands projets. Reste le sujet de la communication, parce que tous ces objets-là sont finalement des objets où il y a beaucoup de communication pour montrer l'avancée des projets, et parce que cela correspond aussi à une demande des financeurs de pouvoir avoir un bilan de ce qui est fait avec le financement. Cela passe par des supports de rapports d'activités, donc c'est là-dessus qu'on pense qu'il y a encore un travail à faire pour peut-être créer un pôle communication Grands projets qui soit en lien avec la communication de l'UPEC.

M. VALLÉE.– Alors là j'ai une question : il y a un pôle finance Grands projets qui est rattaché à quoi ?

M. BERNARDINO.– À la DAF.

M. VALLÉE.– J'avais peur que ce soit recréer un État dans l'État.

M. BERNARDINO.– Ah, non. Absolument pas.

M. VALLÉE.– Que ce soit rattaché à la DT, pour ne pas la nommer. Sinon, sur la campagne d'emplois plus classique, Mme MOULIN vous avez rappelé l'obligation d'ouvrir tant de pour cent de concours internes et tant de pour cent de concours externes. À une époque, il y avait une obligation aussi d'ouvrir des postes dans la filière ITRF et dans la filière AENES. Dans les 28 demandes, de mémoire, j'ai vu un B AENES. Alors, après pour le retrouver... Dans le dernier tableau il n'y a plus d'AENES puisqu'il n'y a plus que de l'ITRF. Alors, est-ce que c'est pour aller dans le sens de la lettre d'orientation budgétaire, avec la partie gestion de la masse salariale, que l'UPEC a fait le

choix de simplifier, on va dire, l'avis en supprimant, en voulant éteindre une filière ?

LE PRÉSIDENT.– C'est beaucoup plus simple que ça.

M. VALLÉE.– Et qu'en pense le rectorat ?

Mme MOULIN.– Proportionnellement les demandes sont majoritairement ITRF. Les demandes de concours AENES de toute façon c'est quand même très compliqué. Moi j'assume. On doit se simplifier la vie. C'est déjà tellement compliqué d'accompagner l'avancement de carrières de la filière administrative que finalement, puisque cette filière ITRF existe pour les universités, profitons-en.

M. VALLÉE.– Le sens de ma remarque, c'est que réglementairement, si j'avais bien compris, il y a des obligations d'ouvrir tant de concours. Parce qu'une campagne d'emplois est quand même visée normalement par le rectorat.

Mme MOULIN.– Oui, bien sûr. Il n'y a pas d'obligation d'ouvrir des concours sur la filière administrative.

M. VALLÉE.– Les personnes qui vous ont précédé tenaient un discours différent.

Mme MOULIN.– Pour la filière administrative, les concours sont organisés par le rectorat. Ils sont gérés par le rectorat. Cela me semblerait normal.

M. SEBAG.– Ce n'est pas un sujet que je maîtrise.

LE PRÉSIDENT.– C'est bien la réponse. Je suis d'accord. Merci. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

M. VALLÉE.– Vous nous avez expliqué qu'il y a une mobilisation de 3 postes cette année pour l'obligation d'emplois si j'ai bien compris...

Mme MOULIN.– Non, je n'ai pas parlé d'une obligation de 3 postes. La seule obligation qui existe et qui est visée par le rectorat pour le coup c'est le respect

des 6 % d'ouvertures de concours au titre des bénéficiaires d'obligation d'emplois (BOE).

M. VALLÉE.– C'est un raccourci, mais on a bien compris. Pour la campagne additionnelle, on n'est pas obligé de tenir ces 6 % ?

Mme MOULIN.– Les concours, ce sont des recrutements de titulaires. La campagne additionnelle c'est des contrats de projets. Pour autant, si nous pouvons recruter bien sûr des bénéficiaires BOE nous le faisons, et ça sur toutes les catégories d'emplois.

M. VALLÉE.– Vous comprenez bien que 6 % sur 18 postes pour compenser les 54 de plus, cela va nous coûter forcément. Et cela va nous coûter cher.

Mme MOULIN.– Oui, mais le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est une autre problématique qui est beaucoup plus sensible, qui est beaucoup moins évidente, qui est à partager. Tout le monde embrasse cette politique-là et souhaite la soutenir, mais dans les faits c'est beaucoup plus compliqué que cela à mettre en œuvre. Et pour nous c'est une ligne de conduite.

LE PRÉSIDENT.– Merci Aline. Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques avant qu'on passe au vote ?

M. BERNARDINO s'assure qu'il n'y a pas eu de changements de procurations.

M. BERNARDINO.– Je vous propose qu'on fasse le vote en trois points puisqu'il s'agissait de trois campagnes d'emplois différentes.

Premier élément : approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2025. Qui vote contre ? 4 contre. Procurations contre ? 1 procuration contre. Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

Deuxième point : approbation de la campagne d'emplois BIATSS pour l'année 2025. Qui vote contre ? 4. Procurations contre ? 1 procuration contre. Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

3.3 Approbation de la campagne d'emplois complémentaire 2024 (financée sur grands projets)

M. BERNARDINO.– Qui vote contre ? 4 contre. Procurations contre ? 1. Abstentions ? 1 abstention. Procurations abstentions ? 1 procuration abstention. Je vous remercie.

Points non soumis à discussion

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1 Approbation de la délibération modifiée relative à la révision de la donation de l'ensemble immobilier dénommé « Villa Finaly »

M. BERNARDINO.– Un point qui est de détail : le rectorat nous a demandé de refaire voter la délibération qu'on vous avait fait voter sur l'ensemble immobilier Villa Finaly. À la chancellerie des universités, on se souvient de la question.

Mme HMAMOU.– Le conseil de la chancellerie a voulu modifier la formulation de la délibération.

LE PRÉSIDENT.– On aura le rapport. On en a un peu marre aussi de Finaly.

M. BERNARDINO.– Donc c'est une reformulation. C'est leur délibération qu'ils nous avaient proposée, et finalement ils décident de demander de la reformuler. Donc on reformule la délibération.

M. VALLÉE.– Hormis le problème de la délibération, puisque ce n'est pas ça le problème de fond, vous avez parlé de rapport, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT.– On attendra que le rectorat signe.

M. VALLÉE.– Mais la question est plutôt d'avoir le bilan financier.

LE PRÉSIDENT.– On va avoir un bilan financier. C'est juste qu'on ne l'a pas reçu.

M. VALLÉE.– Je vous rappelle, Monsieur le Président, que concernant toutes les questions immobilières vous êtes membre invité. C'est sur le site de la chancellerie. Vous devriez avoir a minima des documents, des invitations...

LE PRÉSIDENT.– J'avoue que je ne suis pas très attentif à cela.

M. VALLÉE.– Mais, Monsieur le Président, à 200 ou 140 millions de biens immobiliers et 80 millions d'obligations qui étaient placées à une époque, je pense qu'il y a un intérêt certain pour notre établissement et je vous invite à aller à ces CA pour dire que l'UPEC en tant que membre a droit à son droit de tirage, on va dire ça comme ça. S'il y a des modifications à faire pour l'affectation de certains crédits, qu'ils n'hésitent pas. Moi je préférerais qu'il y ait une bourse d'étudiants de l'UPEC payée par la chancellerie plutôt que ce soit trois bourses pour Paris-1, Paris-2, Paris-3. Personne ne s'est intéressé à cet argent qui dort. C'est une sorte d'opérateur de l'État, où il y a de l'argent, où les gens en profitent certainement, tant mieux pour eux, mais là je pense qu'on est à une époque où...

LE PRÉSIDENT.– Pour les bourses de la chancellerie, elles sont diffusées. On peut toujours postuler quand même.

M. VALLÉE.– Oui, c'est ça. Il faut postuler, on est bien d'accord. Moi je dis qu'il faut avoir une enveloppe de la chancellerie pour une bourse de l'UPEC. Pas qu'il y ait dix candidats de l'UPEC qui candidatent et qu'à la fin on en ait zéro. Cela s'appelle sa quote-part, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT.– Il y a des candidatures.

M. VALLÉE.– Ce n'est pas ce que je dis.

LE PRÉSIDENT.– J'ai compris, mais en fait cela ne marche pas comme ça.

M. VALLÉE.– Les désamiantages payés par la chancellerie, je veux bien moi. Les écoles qui ne font pas partie de l'alliance...

LE PRÉSIDENT.– Vous aurez un rapport financier.

M. VALLÉE.– Même s’il n’y avait pas deux millions de loyer je pense qu’il faut s’en occuper, Monsieur le Président. Et puis il n’y a pas d’article sur des lustres... C’est très sympathique ce sujet, ça m’intéresse beaucoup.

LE PRÉSIDENT.– Aucun problème, on aura le rapport de la chancellerie. Le rectorat pourra faire suivre.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Approbation de la proposition de création d'un DIU-DE2 (Diplôme Étudiant entrepreneur) co-porté par l'UPEC et l'UGE

M. BERNARDINO.– Le deuxième point non soumis à discussion est l’approbation qui a été évoquée par Sébastien-Akira ALIX, qui est passée en CFVU en commission des moyens, et qui concerne la création du DIU-D2E qui vient en remplacement de l’inscription pour les étudiants sous statut d’autoentrepreneurs après l’arrêt de la ComUE pour qu’on puisse les inscrire sur l’UPEC et sur l’UGE. Pour garder une cohérence dans la coordination territoriale c’est le même DU qui a été créé avec une maquette commune entre les deux établissements. L’annexe financière a été fournie sur cette maquette, donc il n’y a pas l’idée de faire de l’argent là-dessus. C’est vraiment juste pour permettre aux étudiants avec le statut d’autoentrepreneur de pouvoir avoir une inscription sur l’année de préparation de leur projet.

M. BERNARDINO s’assure qu’il n’y a pas eu de changements de procurations.

M. BERNARDINO.– Je vous propose l’approbation de la délibération modifiée relative à la révision de la donation de l’ensemble immobilier dénommé Villa Finaly. Qui vote contre ? 1 contre. Procurations contre ? Absentions ? Procurations abstentions ? Merci.

Deuxième point : l’approbation de la proposition de création d'un DIU-D2E pour les étudiants entrepreneurs co-porté par l'UPEC et l'UGE. Qui vote contre ? Procurations contre ? Absentions ? Procurations abstentions ? Merci.

2.2 Approbation des modalités d'accès des étudiants inscrits en Licence Accès Santé aux études médicales (MMOP)

Mme HMAMOU.– Il y a un complément à l'ordre du jour.

M. BERNARDINO.– Oui, il y a un complément sur les capacités d'accueil et les modalités de règlement. Peut-être Arnaud, tu peux faire un topo là-dessus parce que c'est arrivé un peu plus tardivement.

M. THAUVRON.– Oui. Tous les ans, c'est exactement la même chose : on doit voter les capacités d'accueil et les règles d'accès à la filière MMOP. Sur les capacités d'accueil, nous n'avons pas la main puisque c'est l'Agence régionale de santé (ARS) qui fait le *dispatching*. Sur la répartition des places et surtout sur les modalités d'accès en MMOP entre les différentes filières, c'était un dispositif extrêmement complexe jusqu'à présent puisqu'il y avait un système de classement par rapport à une moyenne centrée, réduite au sein de chaque filière. Et donc si je prends l'exemple, puisque Philippe est là, de la licence 1 AEI, il fallait qu'on récupère les notes des 1200 étudiants de la L1 AEI pour pouvoir interclasser les 30 étudiants de la LAS AEI. Donc on a changé totalement le système pour le rendre beaucoup plus simple et pour faciliter les choses, avec aujourd'hui une double règle pour pouvoir être admissible dans la filière MMOP : il faut avoir plus de 10/20 dans sa licence disciplinaire, donc par exemple dans le cas précité la licence AEI ; et il faut avoir plus de 10/20 à l'option santé que suivent tous les étudiants de LAS dans chacune des UE. Puis ces étudiants sont interclassés et bénéficient tous d'un oral d'admission. Donc on est sur un dispositif qui, quand même, allège fortement les modalités.

LE PRÉSIDENT.– Cela a été voté en CFVU.

M. THAUVRON.– Oui, cela a été voté en CFVU à l'unanimité.

M. BERNARDINO.– Je vous propose, plutôt que de séparer les votes, de faire cette fois-ci un vote global, si vous êtes d'accord. À moins que vous ayez le souhait de séparer les votes ?

Mme CHEVALIER.– Vous allez nous présenter officiellement le *numerus apertus* et la ventilation dans le point suivant ?

M. BERNARDINO.– Donc vous voulez qu'on sépare les votes et qu'on voie la capacité ?

Mme CHEVALIER.– J'ai des questions sur le tableau de la répartition, oui. Il faudrait afficher le tableau.

2.3 Approbation de la répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales (Numerus Apertus) et capacité, et répartition des places de la filière Kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé*

Un document est présenté.

Mme CHEVALIER.– C'est le tableau avec la ventilation entre LAS et LAS santé.

LE PRÉSIDENT.– Pose ta question, Véréne.

Mme CHEVALIER.– Si je comprends bien ce tableau, là on nous demande de voter les 143 + 13 + 119 + 19 + 18. C'est ça ? C'est ce que le ministère nous octroie comme possibilités de passage en deuxième année. C'est ça ?

M. THAUVRON.– Sous contrainte quand même des...

M. BERNARDINO.– Des odontologies, pharmacie et maïeutique qui sont liés aux écoles. Il y aussi les places qui nous sont accordées par les écoles en question.

Mme CHEVALIER.– Oui. Donc j'ai bien compris le principe de ce tableau. Donc on a créé 15 LAS pour 13 et 19 places au maximum, ce qui nous fait 32 places sur les trois années de licence. Or on a 25 à étudiants dans 15 licences LAS. Je ne me trompe pas ? Vous comprenez la question ou pas ? Ça, c'est ma question générique. Et la deuxième question, c'est que j'entends bien que le ministère, enfin la tambouille nous impose le nombre final. Mais est-ce que nous avons une latitude pour choisir la répartition des places en LAS disciplinaire et LSPS.

M. THAUVRON.– Je vais répondre. Alors, effectivement il y a peu de places en l'état qui sont ouvertes pour les LAS disciplinaires 1^{ère}, 2^e et 3^e années. Mais le système s'est quand même amélioré puisqu'avant les LAS étaient mélangés avec les LSPS, compte tenu de leurs cursus. Les LSPS réussissaient mieux, donc il y avait encore moins de places pour les LAS. Aujourd'hui on est dans une situation où l'histoire nous montre que finalement beaucoup des étudiants qui étaient inscrits en LAS 1^{ère} année ne se présentaient pas aux concours MMOP. C'est pour ça que le nombre aujourd'hui est relativement faible. C'est pour ça que cette année on change assez radicalement les règles, en espérant que cela va susciter beaucoup plus de candidatures dans la filière MMOP de la part des étudiants LAS, ce qui pourra à terme nous conduire à revoir le nombre de places ouvertes pour les LAS. Ce qu'on peut dire aujourd'hui c'est que, même s'il y a peu de places ouvertes pour les LAS, la probabilité d'admission des LAS est beaucoup plus élevée que pour les étudiants qui sont en LSPS, parce qu'il y a très peu d'étudiants inscrits dans les LAS en l'état actuel, parce qu'il y a une démobilisation assez rapide. Il y a peu d'étudiants inscrits dans les LAS qui postulent en MMOP. On est encore sur un dispositif en cours d'ajustement. On ajuste année par année pour essayer d'aboutir à l'objectif initial qui était d'avoir une diversité des profils dans les filières de MMOP.

Mme CHEVALIER.– Est-ce que la CFVU a le détail de ça ? C'est-à-dire la proportion de chacune des mentions de LAS qui se présente finalement au concours de médecine ? Est-ce qu'on a les éléments d'analyse ? Et est-ce qu'à partir du constat qui est fait il y a une réflexion collective pour éviter le découragement précoce ? Parce que sinon, c'est vraiment « tout ça pour ça ? ». Cela pose un vrai problème.

LE PRÉSIDENT.– Et accessoirement beaucoup de postes mis en composante.

Mme CHEVALIER.– Tout va ensemble.

LE PRÉSIDENT.– Et que le ministère pourrait retirer. C'est un sujet.

M. THAUVRON.– Oui, il y a un bilan extrêmement détaillé qui a été fait, mais qui n'a pas nécessairement été présenté de façon très détaillée en CFVU. Par contre, on peut effectivement adresser ce bilan à tous les administrateurs avec

une étude qui a été faite sur ce point-là. Je vais voir avec les services pour que, dès aujourd'hui, on vous adresse le document qui est extrêmement complet.

Mme CHEVALIER.– Enfin la question, puisque les LAS ne sont pas ouvertes qu'à l'UPEC, mais dans l'ensemble des universités avec santé...

LE PRÉSIDENT.– Pas beaucoup...

Mme CHEVALIER.– Dans plusieurs, quand même. Est-ce qu'on a une comparaison dans le bilan ?

LE PRÉSIDENT.– En fait, il y a la Cour des comptes et l'IGÉSR qui sont dessus. Donc on pourra vous faire passer les bilans. Pour le moment ce n'est pas encore instruit.

M. THAUVRON.– Un autre point, pardon. Dans le bilan il n'y a pas la comparaison avec les autres universités. Parce que, finalement, en réalité, il y a peu d'universités qui ont fait le même choix que nous, c'est-à-dire une LAS intégrable. La LSPS c'est une LAS. Du coup, on fait le choix d'une PASS en santé. C'est-à-dire que c'est un peu comme la PACES, ça passe ou ça casse. Effectivement dans le document qui va vous être adressé aujourd'hui il n'y a pas de comparaison. Mais cette comparaison va être faite par la Cour des comptes puisqu'il y a un rapport en cours qui va être, je pense, extrêmement exhaustif compte tenu de la quantité phénoménale de données qu'ils ont demandées, ne serait-ce qu'à l'UPEC, puisqu'ils voulaient les adresses mail de tous les étudiants qui ont fait les LAS et les LSPS depuis plusieurs années. Ils nous ont demandé des tonnes de données. Donc je pense que le rapport sera extrêmement précis. Dès qu'il sortira, et je pense que cela ne va pas tarder, on pourra vous l'adresser.

LE PRÉSIDENT.– Par contre, pour ce qui concerne le choix de l'UPEC, je maintiens que ce principe de brasser les publics est évident. Après il faut qu'on réussisse. On a eu d'ailleurs une évaluation HCERES qui est en cours et qui est plutôt positive. J'ai eu Pierre qui m'a dit que cela s'était très bien passé. Je ne sais pas ce que cela voulait dire exactement. Cela doit être aménagé, mais la volonté est bien de brasser les choses. Il y a des moyens qui ont été mis

dessus, dont des postes. Là-dessus, c'est beaucoup suivi par Arnaud et par David Simard, etc. On pourra faire un point.

M. BERNARDINO.– Est-ce que vous souhaitez du coup garder les votes séparés ? Non ? On peut faire un vote global sur les quatre points ?

– Approbation des modalités d'accès pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé aux études médicales (MMOP)

– Approbation de la répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales (Numerus Apertus) et capacité, et répartition des places de la filière Kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé*

2.4 Approbation des modalités d'accès aux études Kinésithérapie des étudiants inscrits en Licence Accès Santé*

2.5 Approbation des modalités d'accès aux études paramédicales des étudiants inscrits en Licence Sciences pour la Santé*

M. BERNARDINO s'assure qu'il n'y a pas eu de changements de procurations.

M. BERNARDINO.– Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO.– Y a-t-il des questions diverses ?

M. VALLÉE.– Je tiens à remercier vos services parce que le courrier de réponse à la Cour des comptes a l'air d'être parti. Ou est parti, pardon. Ce fut un peu long, mais c'est arrivé. J'attends avec impatience la réponse sur le site.

LE PRÉSIDENT.– Merci Benoît. Il n'y a pas d'autres questions ?

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

Mme CHEVALIER.– À propos du tableau des contrats et conventions, je voudrais rappeler aux administrateurs que nous avons été invités à saisir la CADA pour pouvoir avoir des informations sur les marchés de conseils et que la CADA nous a donné intégralement raison sur l'ensemble des documents que nous demandions. Donc nous allons poursuivre nos demandes. Il faudra sans doute hiérarchiser et organiser ces demandes, avec les marchés les plus coûteux en premier. Mais je voulais informer les administrateurs sur le fait que la CADA nous a donné raison.

LE PRÉSIDENT.– Il n'y a aucune réserve. C'est juste un travail d'organisation par les services. C'est juste qu'ils y arrivent car, comme vous le savez, ce n'est pas toujours facile pour eux. Mais bien entendu pour nous il n'y a pas de sujet. Il faut donner des priorités. Quand ils vous donnent des documents, ils ne peuvent pas tout donner. Certains documents sont ailleurs. Ils ne sont même pas en central. Il faut déjà les récupérer.

Merci et bonne journée.

Le conseil d'administration est clos à 11h25.